



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Consultations sur le tarif

Droit de la famille et protection de l'enfance



Dans le cadre du programme de modernisation d'AJO

Décembre 2020

Ordre du jour

1. Bienvenue et présentations
2. Contexte et objet
3. Discussion
4. Prochaines étapes

Bienvenue et présentations

1. Bienvenue et mot d'ouverture

David McKillop, vice-président, Stratégies et relations publiques

2. Allocution

Darcy DesLauriers, directeur, Services aux avocats et paiements

3. Présentations

AJO

Participants

Contexte

L'amélioration de notre mode de rémunération des avocats est une étape de grande importance dans la modernisation du système d'aide juridique de l'Ontario. Elle permettra à AJO de mieux répondre aux besoins communautaires et de placer nos clients au cœur de toutes nos activités.

À cette fin, nous sollicitons vos avis sur la réforme du tarif, le remaniement d'*Aide juridique en ligne* et l'amélioration de l'accès à l'information nécessaire pour assurer une facturation exacte.

Situation

- Changer la façon dont AJO paie les avocats est un aspect important du programme de modernisation d'AJO, qui vise à actualiser le système d'aide juridique de l'Ontario et à rendre AJO plus à l'écoute des besoins des avocats, des clients et du public, tout en continuant d'assurer une gestion responsable des fonds publics.
- À l'heure actuelle, nous ne disposons pas des fonds nécessaires pour augmenter le tarif. Les consultations portent donc sur des mises à jour immédiates, qui ne concernent pas les coûts. Toutefois, nous aimerions savoir où vous souhaiteriez voir des augmentations à l'avenir, si et quand cela sera possible.
- Nous tiendrons compte de vos commentaires pour décider comment simplifier nos règles existantes en matière de facturation, améliorer *Aide juridique en ligne* afin de réduire le temps et l'effort consacrés à la soumission de factures, et élargir l'accès en ligne à l'information.
- Notre objectif est de recevoir autant de commentaires et de perspectives que possible pour éclairer les décisions importantes que nous devons prendre pour faciliter votre travail.

Principes

- Souplesse pour s'adapter aux besoins changeants
- Efficacité par rapport aux coûts pour favoriser la durabilité
- Efficience pour assurer l'optimisation des ressources
- Responsabilisation
- Équité pour assurer un paiement correspondant au travail exécuté
- Incitation à fournir un bon service à la clientèle et, pour les avocats, à accepter des clients d'AJO

Processus de consultation en trois volets

1. Discussions en petits groupes fondées sur un domaine du droit – ouvertes à tous les avocats inscrits sur les listes
2. Sondage envoyé à tous les avocats inscrits sur les listes
3. Observations écrites

Ce que vous nous avez dit

- *Aide juridique en ligne* est un système désuet et peu convivial.
- Les augmentations discrétionnaires sont imprévisibles et souvent pas approuvées.
- Le tarif est inadéquat, en particulier si l'on veut fournir des services juridiques de haute qualité.
- L'effort administratif qu'exige la facturation est excessif.
- 24 % seulement des répondants au sondage de 2019 sur la satisfaction des avocats étaient satisfaits des pratiques de facturation et de paiement d'AJO, le pourcentage le plus bas comparé à d'autres aspects des activités d'AJO soumis à l'évaluation des répondants.

Processus

1. La première série de questions est de nature générale. Vos réponses éclaireront notre travail à l'avenir.
2. Les questions qui suivent se fondent sur les commentaires que nous avons reçus dans le passé et nous voulons savoir ce que vous pensez de ces problèmes et des solutions possibles.
3. Nous espérons que parler de ces problèmes déclenchera un dialogue sur d'autres questions et leurs solutions possibles.

Améliorer *Aide juridique en ligne et le tarif*

1. Quels aspects de la facturation vous prennent le plus de temps?
2. Quel est le plus grand obstacle à l'obtention de renseignements concernant la facturation ou les règles relatives à la facturation?
3. Comment AJO pourrait-elle simplifier la facturation pour vous?
4. Quelles fonctions supplémentaires aimeriez-vous voir dans un portail en ligne?
5. Quelles sont vos trois plaintes principales concernant la facturation, mais qui ne se rapportent pas au tarif?
6. Quels aspects du tarif vous semblent-ils les plus inadéquats?
7. Comment amélioreriez-vous le système des augmentations discrétionnaires?

Heures de début et de fin des audiences

8. Les règles existantes d'AJO en matière de tarif horaire exigent que les avocats inscrits sur les listes consignent, dans leurs dossiers détaillés, les heures de début et de fin des audiences pour les audiences auxquelles ils ont participé et qui nécessitent donc un paiement supplémentaire.

Seriez-vous favorable à un système d'honoraires pour la comparution aux audiences qui se fonderait soit sur un nombre fixe d'heures soit sur des honoraires forfaitaires? Ce système éliminerait le besoin, pour les avocats, de noter les heures de début et de fin d'une audience et AJO n'aurait qu'à confirmer que la comparution a bien eu lieu.

Remédier aux insuffisances du tarif

1. Pour les conférences relatives à la cause, le tarif actuel prévoit deux heures de préparation et le nombre réel d'heures passées au tribunal pour traiter l'affaire. Serait-il plus simple de prévoir un seul paiement qui couvre le temps passé au tribunal et le temps de comparution?
2. On nous a dit qu'AJO devrait mieux encourager les règlements rapides. Selon vous, comment AJO pourrait-elle le faire?
3. On nous a dit que notre tarif pour les affaires de droit de la famille mettant en jeu de la violence familiale ne correspondait pas au travail réel exigé des avocats et que nous devrions attribuer les heures différemment. Comment proposeriez-vous d'attribuer les heures en gardant à l'esprit le fait que tout changement ne peut pas entraîner de coûts?
4. Dans le domaine de la protection de l'enfance, AJO a changé le tarif sur les conseils des avocats. Ces changements ont-ils engendré de bons résultats? Les résultats sont-ils ceux qui étaient prévus?

Autres questions

- Souhaitez-vous soulever d'autres questions que nous n'avons pas abordées aujourd'hui?

Prochaines étapes et calendrier provisoire

1. Examiner et regrouper les réponses à la consultation, analyser les coûts et élaborer les questions du sondage (mars 2021)
2. Distribuer le sondage de suivi et les demandes d'observations écrites (avril 2021)
3. Analyser les réponses au sondage et résumer les conclusions du sondage et des observations, et préparer des points saillants (avril/mai 2021)
4. Communiquer avec les avocats et mettre en œuvre les changements (TBD)



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Questions?

TariffConsult20-21@lao.on.ca